

Déclaration sur le devenir des professions infirmière et sage-femme au Burkina Faso

Les professions infirmière et sage-femme au Burkina Faso subissent sans cesse des injustices dans les prises de décisions au Ministère de la santé, dictées parfois par d'autres professionnels.

Ces injustices ont atteint leur paroxysme avec l'adoption récente par le Conseil des ministres du 11 septembre 2019, du Répertoire interministériel des métiers de l'Etat (RIME). En effet, les dernières concertations au sein du Ministère de la santé sur le RIME ont exclu les représentants des infirmiers et sages-femmes, toutes organisations confondues. Ainsi, les conclusions sur le volet santé du RIME, qui proposent la suppression de l'emploi des Conseillers de santé, troisième niveau de formation des professionnels infirmiers, sages-femmes et maïeuticiens, ont été purement et simplement une imposition d'autres professionnels de la santé.

Cette situation a suscité une rencontre des premiers concernés le mardi 24 septembre 2019, pour mener une réflexion sur l'évolution de leurs professions et leur place dans le système de santé au Burkina Faso, qui se veut performant. Des conclusions issues de cette rencontre, et :

- Considérant la loi n°017-2012/AN du 08 mai 2012, portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Ordre national des infirmiers et infirmières du Burkina Faso (ONII-BF), promulguée par le décret n°2012-483/PRES, qui consacre une autonomie entière à la profession infirmière au Burkina Faso ;
- Considérant la loi n°018-2012/AN du 08 mai 2012 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Ordre national des sages-femmes et maïeuticiens du Burkina Faso, promulguée par le décret n° 2012-484/PRES, et qui consacre une autonomie entière à la profession sage-femme au Burkina Faso ;
- Considérant l'article 68 de la loi 081, qui promeut le droit de tout fonctionnaire à la formation, à la spécialisation et au perfectionnement en cours d'emploi et ce dans les mêmes conditions ;
- Considérant le quatrième objectif de développement durable (ODD 4) consacré à l'éducation et qui prône l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et la promotion des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ;
- Considérant les propositions des Ordres des infirmiers et infirmières, et des sages-femmes et maïeuticiens pour la structuration des emplois des professions à l'atelier de Koudougou (12 au 16 février 2018) entrant dans le cadre du RIME, volet santé ;
- Considérant les circonstances d'adoption du RIME dans son volet santé et particulièrement l'exclusion des organisations des corps infirmiers/infirmières et sages-femmes/maïeuticiens y compris les Ordres professionnels ;
- Considérant le relèvement du niveau de recrutement des infirmiers, sages-femmes et maïeuticiens à celui du baccalauréat et l'adoption du système Licence-Master-Doctorat (LMD) par le Ministère de la santé pour l'évolution de ces professionnels ;
- Considérant les recrutements des conseillers de santé ces dernières années en nombre plus élevé traduisant le besoin de ce profil dans le système de santé au Burkina Faso.

Nous,

- membres du Conseil national de l'Ordre des infirmiers et infirmières du Burkina Faso,
- représentants des Associations professionnelles infirmières, sages-femmes et maïeuticiens du Burkina Faso,
- représentants des syndicats des infirmiers et infirmières, sages-femmes et maïeuticiens du Burkina Faso,

Déclarons que :

Les emplois dans les professions infirmière et sage-femme doivent être structurés de la façon suivante : **(i)** l'emploi d'infirmier, l'emploi de sage-femme ou maïeuticien, **(ii)** l'emploi d'ingénieur des sciences infirmières et obstétricales (nouvelle appellation de l'attaché de santé) et **(iii)** l'emploi d'inspecteur des sciences infirmières et obstétricales (nouvelle appellation de conseiller de santé),

Invitons les autorités en charge de la santé et de la fonction publique à :

- maintenir l'emploi d'inspecteur des sciences infirmières et obstétricales (troisième niveau de l'évolution dans les professions infirmière et sage-femme), dans le Répertoire interministériel des métiers de l'Etat (RIME) volet santé, afin de permettre aux professionnels infirmiers, sages-femmes et maïeuticiens de bénéficier d'un encadrement de qualité pour une offre de soins optimale à la population ;
- prendre les mesures nécessaires pour l'ouverture effective du troisième cycle en sciences infirmières et obstétricales ;
- définir clairement les attributions des infirmiers/infirmières et sages-femmes/maïeuticiens, à travers des textes juridiques pour favoriser un exercice optimal et sans préjudice sur ces professionnels et sur la population ;
- mener désormais les réflexions portant sur les carrières des infirmiers/infirmières et des sages-femmes/maïeuticiens dans un esprit de franche collaboration entre les représentants de l'Etat et les professionnels concernés (infirmiers/infirmières et sages-femmes/maïeuticiens) sans que celles-ci ne soient dictées par d'autres professionnels de la santé ;
- traiter désormais de façon impartiale toute autre question en lien avec les professionnels de santé en impliquant impérativement les premiers concernés.

Fait à Ouagadougou, le 24 Septembre 2019

Ont signé :

Le Président de l'Ordre national des infirmiers et infirmières du Burkina Faso (ONII-BF)



Bonvouila SAWADOGO

Le Représentant du Syndicat des sages-femmes, maïeuticiens et accoucheuses du Burkina (SYSFMAB)



Inès KABORE

Le Président de l'Association professionnelle des attachés de santé en ophtalmologie (APASO)



Michel T. ZONGO

La Présidente de l'Association des attachés de santé en pédiatrie du Burkina Faso (AASPB)



Lise OUATTARA

Le Secrétaire général du Syndicat autonome des infirmiers et infirmières du Burkina (SAIB)



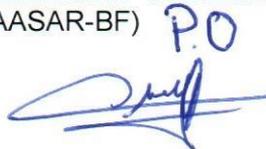
Pascal OUEDRAOGO

Le Président de l'Association des attachés de santé en médecine d'urgence du Burkina Faso (AAMU-BF)



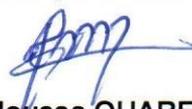
Bernard NAGREONGO

Le Président de l'Association des agents spécialistes en anesthésie-réanimation du Burkina Faso (AASAR-BF)



Camille YAMEOGO

Le Représentant de l'Association pour la promotion des sages-femmes et maïeuticiens du Burkina Faso (APSAM/BF)



Moussa OUARE

La Présidente de l'Association des Attachés de santé en soins obstétricaux et gynécologiques (AASSOG)



Yvette K. OUEDRAOGO

Le Secrétaire à l'organisation des attachés de santé en épidémiologie



Tinga Fulbert ILBOUDO

Le Président de l'Association des attachés de santé en odontostomatologie (ANASOS)



Sangoun DILOMPO

Le Président de l'Association burkinabè des infirmiers spécialistes en santé mentale (ABISaM)



Koffi Léonard PALE

Le Vice-Président de l'Association des attachés de santé en chirurgie du Burkina (AASC-BF)



Rasmani OUEDRAOGO

Le Secrétaire Général de l'Association nationale des infirmiers et infirmières du Burkina Faso (ANII-BF)



Soumaila KOURAOGO

La Présidente de l'Amicale burkinabè des infirmières (ABI)



Jeanne F. OUEDRAOGO

Le Président de l'association professionnelle des infirmiers et infirmières du Burkina (APIIB)



Justin N. POODA